

ELEMENTS DE REFLEXIONS SUR LA REFONDATION DE LA SOCIETE CONGOLAISE

Par

Xavier KITSIMBOU
Juriste Consultant / Politologue

L'histoire du Congo à l'image de nombreux pays africains au sud du Sahara est à la croisée des chemins. Un passé récent tumultueux, jongé de coups d'Etat et un présent riche en désespoir qui s'accommode fort bien d'un futur incertain assorti d'un lugubre horizon. Telle est aujourd'hui la photographie de ce petit pays de moins de 5.000.000 habitants

Depuis le début des années 2000, le Congo fait la une des médias pour des faits de corruption, de dilapidation et détournement des fonds publics, de biens mal acquis, de pillage de deniers publics, d'enrichissement illicite. Si ces faits dont font écho les médias internationaux surprennent plus d'un, ils restent une réalité qui a toujours existé depuis longtemps. La différence c'est que dans les années 70 par exemple, les autorités politiques montaient au créneau pour dénoncer ces pratiques alors que de nos jours ce sont les élites dominantes, leurs clans et leurs valets qui entretiennent le gaspillage et le pillage publics des ressources au mépris des textes en vigueur¹.

A la différence du spectacle macabre de dilapidation généralisée que se livrent les autorités politiques actuelles, le président Marien NGouabi² était devenu, dans les années 70, le chantre de la lutte contre la corruption et la dilapidation des deniers publics.

En 1969, lorsque la société Elf Congo filiale du Groupe Français Total découvrait au large de Pointe-Noire un gisement de pétrole baptisé « Emeraude » et que de nouveaux gisements furent découverts sous mer en 1972, la production pétrolière du Congo passa de 0,3 millions de tonnes à 10 millions de tonnes de baril. Dans le même temps, le prix du baril passait de 2,6 à 10 dollars la même année. C'était le boom pétrolier. Avec cette manne financière, on croyait à l'époque que le Congo était devenu une sorte d'Emirat.

Le 28 décembre 1971, lors de l'inauguration d'Emeraude, le président Marien NGOUABI lançait avec optimisme <<qu'avec tous ces gisements, c'est la fin du mythe du Congo pauvre>>³. L'argent coulait à

¹ Article 46 : Tous les citoyens ont le devoir de travailler pour le bien commun, de remplir toutes leurs obligations civiques et professionnelles et de s'acquitter de leurs contributions fiscales dans les conditions déterminées par la loi. Ils ont le devoir de travailler dans la mesure de leurs capacités et de leurs possibilités.

Article 47: Les biens publics sont sacrés et inaliénables. Tout citoyen doit les respecter scrupuleusement et les protéger. La loi fixe les conditions d'aliénation des biens publics dans l'intérêt général.

Tout acte de sabotage, de vandalisme, de corruption, d'enrichissement illicite, de concussion, de détournement ou de dilapidation des deniers publics, est réprimé dans les conditions prévues par la loi.

Article 48 : Tout citoyen, élu ou nommé à une haute fonction publique, est tenu de déclarer son patrimoine lors de sa prise de fonctions et à la cessation de celles-ci, conformément à la loi.

L'inobservation de cette obligation entraîne la déchéance des fonctions dans les conditions fixées par la loi.

Article 49 : Tout citoyen, chargé d'une fonction publique ou élu à une fonction publique, a le devoir de l'accomplir avec conscience et sans discrimination.

Article 50 : Tout citoyen a le devoir de se conformer à la Constitution, aux lois et règlements de la République et de s'acquitter de ses obligations envers l'Etat et la société.

² - Le président Marien Ngouabi, (1969-1977)

³ - Jean Pierre Thystère Tchicaya, Itinéraire d'un africain vers la démocratie.

flot dans cette jeune république marxiste-léniniste. Avec le plan triennal de 1973-1975, le gouvernement profita pour augmenter les salaires, on réduisit les prix des médicaments, l'Etat engageait des dépenses généreuses pour le bien-être des populations.

Le revers de la médaille de cette prospérité c'est l'émergence d'une nouvelle bourgeoisie nationale ou mieux une nouvelle classe « marxisto-bourgeoise » dans ce pays où l'Etat contrôlait tout. La pratique des pots de vins va se développer pour obtenir les marchés, la corruption va s'enraciner. Des fonctionnaires irresponsables, pour recycler l'argent de la corruption, avaient de plus en plus recours à des prête-noms en investissant dans leur propre compte.

Alors que le salaire des ministres ne dépassait à peine que 200.000FCFA par mois, on assista à la construction des villas luxueuses, l'étalage d'un standing de vie hors normes, les ministres paraient dans des voitures de luxe. Les fonctionnaires, dont les salaires étaient raisonnables, affichaient avec les ministres un train de vie qu'ils ne pouvaient évidemment pas justifier. De son côté, le président de la république en toute modestie, se faisait habiller par des couturiers locaux. Sa femme ne portait ni tailleur de Chanel, ni bijou en or, ni robe somptueuse mais des pagnes traditionnels locaux. Devant ce luxe insolent dans un pays pauvre et marxiste, le président Marien NGouabi tira la sonnette d'alarme en mettant en garde les cadres du parti devant cette dichotomie idéologique Marxisme / Bourgeoisie.

Lors du 2^e congrès extraordinaire du PCT en décembre 1974, le Président de la République confia la direction de la puissante Commission Centrale de Contrôle et de Vérification du Parti à Thystère Tchicaya. Il lui donna la mission en substance « *Je veux que tu fasses le nécessaire pour traquer les fraudeurs. Il y a des voleurs dans le pays, il y a des gens qui vivent dans le luxe alors que nous sommes pauvres. Je ne veux pas de ça, et je te fais confiance* ». Par cette action, le président avait décidé de procéder à la radicalisation de la révolution c'est-à-dire à la moralisation des dirigeants en s'appuyant sur la commission et en commençant par le parti.

Le rapport qui a été présenté au président en 1975 lors de la réunion du Comité central du parti dénonçait déjà la concussion, la corruption, la dilapidation des deniers publics. Ce rapport qui servit de base à la déclaration du 12/12, abouti à la destitution du bureau politique du parti, remplacé par un Etat-major spécial révolutionnaire. De nombreux cadres du parti dont les noms ont été cités et impliqués dans les faits de corruption ont été écartés de la direction des instances du parti. Une véritable épuration qui engendra des mécontentements au sein du parti.

Cette guerre féroce que le président menait contre les corrompus de l'appareil d'Etat sera en partie à l'origine du coup d'Etat qui entraîna sa mort le 18 mars 1977.

C'est dire que déjà dans les années 70, le phénomène de la dilapidation des deniers publics était légion dans l'appareil d'Etat.

Plus de 40 années plus tard, le phénomène a pris un essor grandissant et considérable qui désormais est toujours alimenté par les ex-autorités marxistes léninistes converties dans le libéralisme. De plus en plus, ces autorités et leurs descendants sont cités dans des procédures de lutte contre la dilapidation des biens de leur pays. Aussi la question qui se pose est celle de savoir quel type de régime, quel type de société qu'il convient d'aménager pour dépasser cette impunité dans la gestion scabreuse de la chose publique ?

De nombreuses pistes de réflexions ont été formulées pour une refondation de la société congolaise. La lecture de ces propositions laisse perplexe tout observateur de la vie politique. En effet, si la CNS a été un haut lieu qui a permis de délier les langues sur la pratique politique et de construire un soubassement sur le devenir politique, il reste que cette palabre nationale n'est pas allée au-delà des passions qui caractérisaient les débats pour définir un cadre politique stable⁴. Les événements dramatiques et sanglants de 1993 – 1994 et le coup d'Etat de 1997 en sont une illustration. Aujourd'hui penser le Congo de demain suppose une invitation à une réflexion approfondie et non passionnelle sur la structure même de notre société et surtout de nos institutions. Je m'inscris en faux contre cette croyance populaire qui voudrait que le changement des hommes soit la réponse aux problèmes qui minent le Congo.

Dans les années 70, les politiques d'aujourd'hui étaient des trentenaires prêts à en découdre avec les pères de l'indépendance. 40 années plus tard, ils sont devenus les fossoyeurs notoires de la République. De même, ceux qui organisent et participent actuellement à la dilapidation nationale des deniers publics ne sont pas issus de la génération postindépendance

A mon avis, il faut redéfinir un environnement et une structure sociétale qui permet de traquer juridiquement tous ceux qui par leur pratique porte atteinte aux intérêts du peuple et de l'Etat. Ceci passera par une déconsidération de notre acception mentale et collective actuelle. Le Congo a besoin des institutions fortes, impartiales, neutres au service de la communauté nationale et non des hommes des masses, des débâisseurs, des pères de la nation pour s'inscrire dans la droite réflexion de Barack OBAMA.

Loin d'être un acte fondamental, la constitution actuelle un artifice qui a été mis en place pour donner un habillage démocratique à la remise en cause des outils démocratiques nés de la CNS. Il convient d'ores et déjà de la revisiter et de mettre en place une constitution pensée, conçue et acceptée par toute la population. Ce qui nécessite une large consultation sur le type de société qu'il faut en rapport avec nos réalités. Il s'agira de faire une synthèse des constitutions de 1961, de 1992 et de 2002 et un comparé avec des constitutions des pays tel que le Bénin pour en tirer une substance qui servira de ligne directrice du nouveau Congo.

De nombreuses pistes sont susceptibles d'être envisagées, il s'agira par exemple :

- De ramener le mandat présidentiel de 7 à 5 ans renouvelable une seule fois pour faire respirer la démocratie ;
- De maintenir le verrou constitutionnel de l'âge de 70 ans au-delà duquel on ne peut plus candidater à tout mandat électif sur le territoire national,
- De supprimer purement et simplement le Sénat qui au Congo n'est qu'une sorte de parking pour politicien dépassé et en mal de visibilité,
- De créer un poste de vice-président chargé de la cohésion nationale. Nommé par décret présidentiel, ce poste pourra revenir au candidat qui arrivera au 2^e tour,
- De mettre en place de véritables contrepouvoirs.
- De se donner enfin les moyens pour mettre en place une justice indépendante qui rend les décisions au « nom du peuple congolais » et une vraie liberté de la presse qui sont les maillons incontournables sinon indispensables dans une démocratie moderne ;

⁴ - Xavier KITSIMBOU, Problématique du phénomène des conférences nationales en Afrique noire : un exemple de la république du Congo, Nancy 1995.

- De constitutionnaliser les institutions de lutte contre la corruption et actes assimilés.

Changer de classe politique sans changer l'environnement reviendrait à déshabiller « Saint Paul pour habiller saint pierre » car les pilleurs d'aujourd'hui ne sont pas forcément issus de la classe politique des années postindépendances. A titre d'exemple, toutes les « grandes gueules » qui nous ont amusés pendant la CNS pour critiquer le régime du PCT dans un simulacre de Commission de biens mal acquis, sont devenues 20 ans après pire que les politiciens qu'ils combattaient. Ils sont tout ou presque devenus des griots du régime qu'ils ont combattu. Certains sont ministres et d'autres valets du pouvoir. C'est dire combien l'environnement socio politique actuel au Congo reste un terreau qui favorise et entretient le pillage en toute impunité des deniers publics au vu et au su de tout un peuple qui croupit dans la misère la plus exécrationnelle. Sans refondation de la structure même du Congo, les mêmes causes produiront les mêmes effets dans les années à venir.